SÉANCE du 05 JUIN 2026

Le 05 JUIN 2026 à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence du 2ème adjoint, Clément LAPLACE.

Convocation du 27.05.2026

Présents :
Maire :
Adjoint : Clément LAPLACE

Conseillers Municipaux : Olivier BONNABAUD, Isabelle CARLIER, Margot COUZINET, Kimberley RAMOS, Guillaume RONDEPIERRE

Absents excusés : Bernard BOURACHOT, Cathrine MARTIN, Pierre Alexandre PALLOT, Sébastien SEMENZI, Bénédicte TRUGE

Pouvoirs :
Bernard BOURACHOT à Clément LAPLACE
Cathrine MARTIN à Kimberley RAMOS
Pierre Alexandre PALLOT à Margot COUZINET
Sébastien SEMENZI à Olivier BONNABAUD

Secrétaire de Séance : Guillaume RONDEPIERRE

---

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 20 heures.
Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
a) Composition du bureau électoral
M. le 2ème adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme CARLIER Isabelle, M. BONNABAUD Olivier, Mme RAMOS Kimberley et Mme COUZINET Margot
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués
Les candidatures enregistrées :
Bernard BOURACHOT

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins .....: 10
- bulletins blancs ou nuls .....: 0
- suffrages exprimés.....: 10
- majorité absolue .....: 6
Ont obtenu :
- M. Bernard BOURACHOT : 10 voix

M. Bernard BOURACHOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Catherine MARTIN
Clément LAPLACE
Margot COUZINET

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins .....: 10
- bulletins blancs ou nuls .....: 0
- suffrages exprimés.....: 10
- majorité absolue .....: 6

Ont obtenu :
- Mme Catherine MARTIN ....: 10 voix
- M. Clément LAPLACE.....: 10 voix
- Mme Margot COUZINET.....: .10 voix

Mme Catherine MARTIN, Mme Margot COUZINET, M. Clément LAPLACE, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2ème réunion du 5 juin 2026 à 20h30

M. le 2ème adjoint demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2026, lequel est adopté à l'unanimité.

1. Subvention communale 2026 à l'Association « Nos commune Seins'Pliquent » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € à l'Association « Nos commune Seins'Pliquent ». Les crédits sont inscrits au budget primitif de 2026.

2. Remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels :

Annule et remplace la délibération N°02.0025.2026 du 22 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer des contrats d'engagement de remplacement pour assurer l'absence temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

3. Désignation d'un délégué pour L'Allier Bourbonnais Territoires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :
BOURACHOT Bernard ..... 7 route de Marcigny ..... 03130 NEUILLY EN DONJON

Tour de table
- Kimberley RAMOS : propose de rassembler les enfants pour fêter Hallowen

Séance levée à 21h00

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 5 juin 2026